

Une loi pour punir l'homophobie?

DISCRIMINATION L'initiative de Mathias Reynard pour sanctionner les actes et propos antihomos reçoit des soutiens inattendus.

PAR STEPHANIE.GERMANIER@LENOUVELLISTE.CH



Pride sur la Planta. Les couples homosexuels ont droit au respect. Même le PDC soutient l'initiative. SACHA BITTEL/VA

Il est plutôt déçu en bien. Mathias Reynard se dit satisfait de la consultation qui vient de se terminer sur son initiative parlementaire visant à punir l'homophobie. Un texte que le conseiller national socialiste avait déposé en 2013 déjà et qui vient de franchir une nouvelle étape à Berne.

Et pourtant, en proposant de faire barrage aux attaques verbales et physiques contre les homosexuels en complétant la norme pénale antiraciste, le

Saviésan s'attaque à un monument: la sacro-sainte liberté d'expression vénérée en Suisse. C'est d'ailleurs au nom de cette dernière que l'UDC continue de refuser ce projet. Pour le parti de droite, pas question d'élargir le spectre de l'article 261 bis du code pénal condamnant le racisme et l'antisémitisme – et que le parti conteste déjà aujourd'hui – aux discriminations envers les orientations sexuelles ou de genre. Pas question de faire de chaque minorité un groupe à



“Parce que je suis homosexuel et Valaisan, cette initiative a pu convaincre que cette thématique nous concerne tous.”

MATHIAS REYNARD
CONSEILLER NATIONAL (PS)

protéger. Les deux conseillers nationaux UDC valaisans Jean-Luc Addor et Franz Ruppen suivent la ligne de leur parti sur ce thème.

INUTILE POUR LE PLR

Ce qui n'est pas le cas du PLR Philippe Nantermod, par ailleurs président de la section valaisanne de la LICRA (Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme), qui soutient l'initiative Reynard même si le comité directeur de son parti la juge inutile.

Ce que demande l'initiative

La législation actuelle ne permet pas de s'attaquer aux propos homophobes exprimés en termes généraux, comme «Tous les homos sont des dégénérés». Le Tribunal fédéral refuse la qualité pour agir aux associations de protection des droits des personnes homosexuelles dans le domaine des infractions à l'honneur.

Déposée en 2013, l'initiative de Mathias Reynard proposait donc de compléter la norme pénale antiraciste en y ajoutant l'orientation sexuelle. Le Parlement y a par la suite encore inclus l'identité de genre (les transsexuels et les personnes au sexe non déterminé). Les infractions pourraient être punies de trois ans de prison au plus.

Plusieurs pays européens ont déjà adopté des dispositions pénales en ce sens. L'Autriche, la France, le Danemark et les Pays-Bas notamment. **SG**

Pour le PLR suisse, une personne homosexuelle qui se ferait attaquer verbalement ou physiquement a déjà les moyens de déposer une plainte pour agression, comme tout un chacun. Ce que réfute Mathias Reynard. «Mais il n'y a rien dans la loi actuelle qui punit les délits à caractère homophobe. C'est d'ailleurs pour cette lacune que la Suisse a été, à plusieurs reprises et par plusieurs organisations internationales, montrée du doigt. Parce que nous ne la punissons pas, nous sommes un des rares pays à tolérer l'homophobie», jure l'élu. Le Saviésan a pourtant bon espoir de rallier une bonne poignée de libéraux-radicaux à son combat, qui se poursuivra et se soldera à Berne en début d'année prochaine.

LE PDC AUSSI FAVORABLE

Alors qu'il se montre souvent très divisé sur les questions sociales, particulièrement lorsqu'elles touchent des personnes de même sexe, le PDC donne pour le coup son total soutien à cette initiative. Y compris la députation valaisanne démocrate-chrétienne. Même Yannick Buttet, au front pour s'opposer à l'homoparentalité, soutient le camarade Reynard. «Le respect mutuel est la base de toute société démocratique», assure le vice-président du PDC suisse.

Avec cette initiative, le socialiste semble en effet avoir dépassé les fronts habituels. «Parce que je suis hétérosexuel et Valaisan, je pense que cette initiative a pu d'autant plus convaincre que cette thématique nous concerne tous.»

MÊME LES PROCUREURS

Détail d'importance, la Conférence des procureurs de Suisse approuve, elle aussi, le texte. Avec une recommandation cependant. Que ce soit bien les propos tenus en public qui soient punis. «C'est comme pour ce qui existe déjà, on ne va jamais devant un tribunal pour un gag raciste ou antisémite. Il s'agit de sanctionner les propos haineux tenus en public et les agressions physiques qui font qu'encore aujourd'hui le taux de suicide chez les jeunes homosexuels reste très élevé», précise Mathias Reynard, qui se réjouit de voir la fin du tunnel. «C'est long, car j'ai déposé cette initiative il y a quatre ans. J'ai l'impression qu'il faut sans cesse recommencer le travail à chaque étape franchie», explique le politicien qui pourrait, si l'initiative aboutit, être un des rares élus qui serait personnellement à l'origine d'une nouvelle loi.

Une soirée de discussions et débats organisée par les Jeunesses socialistes aura lieu ce vendredi à 18 h 30 à la Maison du peuple à la rue de Conthey 2, à Sion.

PUBLICITÉ

Isolation
thermique, phonique ou acoustique

Nouveau programme de subventions (70.-/m²)

Gypsa 40 ANS

VOS EXIGENCES, NOTRE SAVOIR-FAIRE

PEINTURE PLAFONDS PLÂTRERIE ISOLATION

1920 Martigny
Tél. 027 746 10 11
www.gypsa.ch

